

Séance ordinaire du 29 octobre 2019

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt-neuf octobre deux mille dix-neuf à neuf heures quarante-cinq, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Clément Genest, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du comité exécutif Janet Jones.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, directeur par intérim du Bureau de la mairie (partiellement), Félix Masson, attaché politique du Bureau de la mairie (partiellement), Leila Zerouala, attachée politique du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2019-12-66

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 29 octobre 2019.

CE-2019-12-67

Financement de la dépense additionnelle relative aux projets d'élaboration d'un plan directeur d'élimination de neige usée sur le territoire et des honoraires professionnels pour les plans et le devis de l'agrandissement du site de dépôt à neige du secteur Charny

[Document d'aide à la décision GEN-2019-095-R-1](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative aux projets d'élaboration d'un plan directeur d'élimination de neige usée sur le territoire et des honoraires professionnels pour les plans et le devis de l'agrandissement du site de dépôt à neige du secteur Charny au montant maximal de 86 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2016-15-45.

CE-2019-12-68

Projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial)

[Document d'aide à la décision URBA-2019-146-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2019-146-R-1.

Ce projet de règlement a pour objet d'assujettir la délivrance de permis ou certificats d'urbanisme, dans les cas et les secteurs prévus à ce projet, à

l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés.

CE-2019-12-69

Aide financière à Alliance-jeunesse Chutes-de-la-Chaudière
[Document d'aide à la décision GRE-2019-250-R-2](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ à Alliance-Jeunesse Chutes-de-la-Chaudière, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2019-12-70

Aide financière au Cercle de fermières de Breakeyville
[Document d'aide à la décision GRE-2019-258](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 350 \$ au Cercle de fermières de Breakeyville, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2019-12-71

Adoption du Règlement RVCE-2019-19-67 modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif (délégation du pouvoir de dépenser au greffier et du pouvoir d'acquérir des immeubles et servitudes au directeur de l'Approvisionnement)
[Document d'aide à la décision GRE-2019-264](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RVCE-2019-19-67 modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif a pour objet de subdéléguer au greffier le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats en conséquence et au directeur de l'Approvisionnement le pouvoir d'acquérir des immeubles ou des servitudes dans le cadre de la réalisation de projets inscrits au programme triennal des immobilisations, et ce, en remplacement du chef du Service des biens immobiliers et du directeur des Infrastructures ;

En conséquence,

Il est résolu d'adopter le Règlement RVCE-2019-19-67 modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif.

CE-2019-12-72

Modification de la résolution CE-2019-11-88 « Financement de la dépense additionnelle pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection des filtres et le remplacement du système d'ozonation de l'usine de traitement de l'eau potable du secteur Saint-Romuald et attribution de contrat »

Il est résolu de modifier la résolution CE-2019-11-88 « Financement de la dépense additionnelle pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection des filtres et le remplacement du système d'ozonation de

l'usine de traitement de l'eau potable du secteur Saint-Romuald et attribution de contrat » par l'insertion, au deuxième paragraphe de l'alinéa, du mot « Tetra » avant le mot « Tech ».

CE-2019-12-73

Règlement modifiant le Règlement numéro V-832 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de l'ex-Ville de Charny

[Document d'aide à la décision GEN-2019-090](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement numéro V-832 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de l'ex-Ville de Charny, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2019-090. Ce règlement a pour objet d'interdire le camionnage sur une partie des rues Michel-Lemieux et Louise-Létourneau (secteur Charny).

CE-2019-12-74

Adoption du document requis en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour indiquer les modifications requises au plan d'urbanisme et à la réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2019-19-07 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-169](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le document requis en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, indiquant les modifications requises au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2019-19-07 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il a été adopté par la résolution CV-2019-02-25.

CE-2019-12-75

Adoption du Second projet de règlement RV-2019-19-57 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone C0945 à même une partie de la zone H0822, rue de l'Aréna, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-175](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2019-19-57 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-06-85.

CE-2019-12-76

Dépôt de la liste de certains contrats au 31 août 2019

[Document d'aide à la décision APP-2019-136](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 août 2019, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} au 31 août 2019 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 31 août 2019, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 31 août 2019, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et ville*).

Il est résolu de déposer ces listes au conseil de la Ville, à titre d'information.

CE-2019-12-77

Modification du contrat pour le support, la maintenance, le développement et les licences du logiciel VIP pour l'année 2019

[Document d'aide à la décision APP-2019-151](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour le support, la maintenance, le développement et les licences du logiciel VIP pour l'année 2019, attribué par la résolution CE-2019-04-52, au montant de 45 000 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2019-151, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à cette fiche de prise de décision.

CE-2019-12-78

Attribution de contrats pour la location à tarif horaire avec opératrices ou opérateurs de machinerie et équipements de déneigement

[Document d'aide à la décision APP-2019-158](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer les contrats pour la location à tarif horaire avec opératrices ou opérateurs de machinerie et équipements de déneigement (appel d'offres 2019-50-98), de la façon suivante :

- pour le lot A, option cinq ans, à Excavation Roberge et fils inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 844 950 \$, avant TPS et TVQ;
- pour le lot B, option cinq ans, à la Maxi-paysage inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 2 268 375 \$, avant TPS et TVQ;

conformément au devis et à leur soumission.

CE-2019-12-79

Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale et Règlement modifiant le Règlement RV-2008-08-28 sur

le dépôt de neige dans la rue

[Document d'aide à la décision INF-2019-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-2019-015. Ce règlement a pour objet :

- de mettre à jour les dispositions règlementaires concernant l'interdiction de stationner lors d'opérations de déneigement dans le cadre du projet d'amélioration de l'information à la population en cas de telles opérations ainsi que les dispositions concernant le dépôt de neige dans la rue;
- d'augmenter les amendes lors d'infractions de stationnement en période hivernale et lors d'infractions de stationnement lors d'opérations de déneigement.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2008-08-28 sur le dépôt de neige dans la rue, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de mettre à jour les dispositions règlementaires concernant l'interdiction de stationner lors d'opérations de déneigement dans le cadre du projet d'amélioration de l'information à la population en cas de telles opérations ainsi que les dispositions concernant le dépôt de neige dans la rue.

CE-2019-12-80

Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison de pierre carapace et de pierre filtre

[Document d'aide à la décision APP-2019-153](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de pierre carapace et de pierre filtre (appel d'offres 2019-50-104), à Les excavations Lafontaine inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 133 100 \$, avant TPS et TVQ, pour les lots 1 et 2, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2019-12-81

Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 13.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
